



R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif
à une demande de crédit d'engagement de CHF 160'000.00 ayant
pour objet un programme d'assainissement d'armoires électriques
d'éclairage public.**

Résumé

Suite au contrôle demandé par l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), il a été constaté qu'une grande partie des armoires électriques desservant l'éclairage public doit être mise en conformité afin de remplir les exigences en vigueur. Ces travaux sont nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la rue et celle des collaborateurs de l'entreprise d'électricité mandatée.

Cependant, vu l'ampleur des travaux à prévoir et les montants importants à engager, nous constatons que seule une partie des armoires électriques hors normes pourrait être assainie au cours de l'année 2020. Ce crédit d'engagement nous permettrait de résoudre les problèmes les plus urgents à régler sur le terrain. En parallèle, nous procédons à effectuer une analyse approfondie afin de répondre aux exigences de l'ESTI. On relèvera qu'il y aura certainement des montants importants à engager les années à venir afin de stabiliser la sécurité du réseau communal. Cet investissement a été porté au budget des investissements 2020.

Rapport n° : CG- 6150.400-3

Date : 29.05.2020

Dicastère : Travaux Publics

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Suite au contrôle exigé par l'*Inspection fédérale des installations à courant fort* (ESTI), il s'est avéré que plusieurs armoires électriques doivent être remplacées sur notre réseau d'éclairage public, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers et des collaborateurs chargés de son exploitation.

1. CONTEXTE

1.1 Cadre législatif, exigences

La surveillance des installations d'éclairage public est régie par les dispositions de l'Ordonnance sur le courant fort (OCF) qui stipule que ces installations doivent faire l'objet d'un rapport de contrôle tous les cinq ans et en définit les objectifs. L'ESTI nous a donc rappelés à nos obligations et nous avons eu recours à un mandataire indépendant pour effectuer ce contrôle et rédiger le rapport ad hoc, conformément à la *Directive sur le Contrôle et maintenance des installations d'éclairage public*¹.

1.2 Constat

Le contrôle a été confié à Voltex SA, société qui a effectué les contrôles en septembre 2019. Le rapport reçu par la suite juge insuffisant l'état général des installations dans les armoires et émet des réserves sur plusieurs aspects sécuritaires.

Dans le détail, chaque armoire a fait l'objet d'une fiche de contrôle, qui constate l'état et dresse la liste des travaux à exécuter. Il en résulte que sur les 126 armoires, 98 ont été jugées en mauvais état, dont 58 devraient faire l'objet de modifications ou d'un remplacement dans de brefs délais².

2. PROJET

Suivant la proposition de notre gestionnaire de réseau Eli10, les armoires à remplacer ou sur lesquelles des modifications sont à apporter sont :

Armoire n°	Dénomination	Coûts	Remarque
31	Sous Trois-Rods	3'500	
39	Gare 12	3'000	
53	Pont des Repaires (y.c. génie-civil)	9'000	Synergie avec travaux BT et TV
56	Station Oscar-Huguenin (y.c. génie-civil)	12'500	
59	Poste	3'500	
74	Pierre-Beau 13	4'000	
78	Giratoire Areuse	4'000	
79	Station Areuse 2 (y.c. génie-civil)	13'500	
81	Station Rossets (y.c. génie-civil)	11'000	Synergie avec travaux BT et TV
85	Chemin Montant (y.c. génie-civil)	13'500	
86	Giratoire des Esserts	4'000	
87	Sous le Pont (EP) (y.c. génie-civil)	13'500	
88	Musée Sud (y.c. génie-civil)	9'000	Synergie avec travaux BT et TV

¹ Directive ESTI n° 244 version 1016 f

² Quatre armoires jugées dangereuses ont été, ou seront remplacées au cours du premier semestre 2020.

93	Pré-Landry 12 (y.c. génie-civil)	8'500	Synergie avec travaux BT
103	Tram Boudry – Arrêt Tram Sapin Noël (y.c. génie-civil)	12'500	
116	Rochettes sous le Pont	3'500	
120	Station Hôtel-de-Ville	10'000	
	Divers et imprévus (7%)	9'695	

Total HT	148'195
Total TTC (arrondi)	160'000

2.1 Etude

Même si nous avons déjà fixé nos priorités et que les armoires concernées ont été déterminées, les discussions avec Eli10 sont en cours, afin de pouvoir créer une synergie entre les assainissements du réseau d'éclairage public et basse tension, en partageant les coûts de génie civil, une majorité des armoires concernées abritant les installations des deux réseaux.

Dans ce but, nous mandaterons Eli10 – gérant de gestion du réseau éclairage public à Boudry depuis le 1^{er} février 2020 – pour analyser la situation, car nous estimons que vu la complexité des choix à opérer, cette affaire mérite d'être étudiée au cas par cas.

Cette étude nous permettra également d'affiner les coûts de mise en conformité de l'intégralité du réseau d'éclairage public et partie basse tension afin de pouvoir proposer, à l'avenir, une nouvelle demande de crédit qui permettra de mettre en conformité l'ensemble du réseau. Le but sera de rétablir la sécurité du réseau d'éclairage public communal en mettant en conformité l'intégralité des armoires électriques hors normes.

2.2 Travaux

Les travaux financés par le présent crédit d'engagement nous permettront d'affiner nos priorités et il est possible qu'on s'écarte de la liste précisée ci-dessus en fonction de certaines opportunités.

On relèvera qu'il nous a été recommandé d'installer soit des armoires combinées avec des compartiments séparés entre la partie réseau BT et l'éclairage public, soit des compartiments individuels pour l'éclairage public. Mais toujours est-il qu'afin de trouver des économies il est recommandé de travailler en étroite collaboration entre les deux domaines.

2.3 Planning intentionnel

L'ESTI exige que le remplacement des armoires défectueuses soit effectué d'ici à fin décembre 2021. Cet objectif n'est clairement pas réalisable pour d'évidentes raisons budgétaires (et opérationnelles). Des négociations sont entamées pour obtenir une prolongation raisonnable du délai accordé. Nous sommes convaincus que l'ESTI saura patienter et reconnaîtra les efforts entrepris pour les éléments urgents en dépit d'une capacité d'investissement restreinte (voir budget 2020).

Conformément à ce qui précède nous planifions de suivre la stratégie suivante :

- Phase 1 : régler les priorités et résoudre les problèmes les plus urgents par le biais de l'investissement proposé dans le présent rapport.
- Phase 2 : A la suite de l'étude d'Eli10 nous envisageons vous soumettre une nouvelle demande de crédit afin de pouvoir mettre en conformité l'intégralité du réseau.

3. DÉTAIL DES COÛTS

La répartition des coûts est détaillée dans le chapitre 2. Nous arrivons au montant final de la manière suivante :

Pos.	Libellé	Coûts totaux CHF
1	Travaux de mise en conformité (y compris génie-civil)	CHF 148'195.00
2	TVA 7.7%	11'805.00
Total TTC (arrondi)		160'000.00

Ce montant se trouve au budget des investissements sous «EP remplacement échelonné des armoires» pour un montant de CHF 160'000.- (TTC).

4. CONCLUSION

L'investissement conséquent qui vous est présenté dans ce rapport découle d'obligations légales et concerne des aspects sécuritaires qu'il est exclu de prendre à la légère. Certains événements dramatiques qui ont eu lieu dans notre région ces dernières années sont là pour nous le rappeler. S'il ne fait aucun doute que les délais fixés par l'ESTI sont impossibles à tenir pour des raisons financières, nous tenons à faire preuve de réactivité en nous donnant la possibilité d'entreprendre au plus vite les travaux les plus urgents tout en ménageant nos ressources financières et techniques qui ne peuvent être affectées qu'à ce seul objet.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, à accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2020,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 160'000.00 ayant pour objet l'assainissement d'armoires électriques sur le réseau d'éclairage public est mis à disposition du Conseil communal.
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 202006005 et amortie au taux de 3% l'an.
- Article 3 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 29 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le secrétaire

Jean-Michel Buschini

Jean-Pierre Leuenberger